

Gazette de

PERSAC

Infos Mairie • JUIN 2016



“ TOUS ARTISTES ”
Des jeunes talents à découvrir

Infos Mairie

3 Grand'rue 86320 PERSAC

Dès le 1^{er} octobre

Accueil mairie

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Le samedi de 9h30 à 11h30
Tél : 05 49 48 47 15
Fax : 05 49 48 44 93
Mail : persac@departement86.fr
www.persac.fr

Accueil Agence Postale

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Le samedi de 9h30 à 11h30
Tél : 05 49 48 47 00

Collecte des ordures ménagères les jours fériés

Depuis le lundi 28 mars, le SIMER effectue la collecte des déchets les jours fériés, à l'exception des 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier. Cette mesure doit contribuer à améliorer la qualité du service à l'usager en limitant notamment les risques d'erreurs lors des tournées de rattrapage.



Gazette de

PERSAC

Chères Persacoises, Chers Persacois,
Cette seconde parution de la Gazette de Persac s'accompagne des premières réalisations de nos promesses de campagne et aussi des réformes territoriales. Avec la préparation à la fusion des communautés de communes du Montmorillonnais et du Lussacois, à laquelle s'ajoute l'arrivée de six communes du Chauvinois et deux du Val de Gartempe et Creuse ; nos emplois du temps restent chargés.

La mise en œuvre des réformes territoriales sera un nouveau départ pour notre ruralité et il y a lieu d'être prêts et enthousiastes, comme nous l'avons été pour la réforme scolaire au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui a besoin d'une sixième classe pour accueillir dans des conditions optimales les 141 élèves à la rentrée prochaine.

Après les modifications de projet demandées et désormais acceptées par les services de l'Etat pour les travaux du clocher, nous avons bon espoir de réaliser le chantier dès septembre prochain.

Le dossier de la construction de nouveaux vestiaires pour le football avance et la désignation de l'architecte est prévue pour l'automne.

Désormais, les marcheurs peuvent déambuler de la Croix des Céans à St Jean via l'Epine et l'Etang de Chaume. Les travaux de débroussaillage ont mis à jour quelques secteurs humides que nous devons drainer pour une praticabilité toute l'année.

Après travaux et dès le 1^{er} octobre, la mairie sera aussi le siège d'une Agence Postale Communale, cette

décision nous garantira pour 18 ans au moins ce service aux Persacois.

Comme à chaque communication, et ce pourrait être chaque jour, nous sommes amenés à rappeler le respect dû à chacun d'entre nous, le respect dû à la nature, le respect dû aux animaux et aussi le respect de la réglementation qui s'applique à tous.

Enfin pour sortir d'un mode de vie où règnent la concurrence, l'entre soi, l'individualisme, nous lancerons une « journée citoyenne » à l'instar de nombreuses communes de France. Celle-ci sera consacrée à la préservation de nos paysages et axée sur la pollution visuelle. Elle pourra commencer par le ramassage des débris divers sur le domaine public. Elle sensibilisera à une prise de conscience par ceux qui stockent indûment des matériels hors d'usage tant sur leur propriété que les terrains communaux.

Bon été à vous tous, soyez au rendez-vous de nos animations Persacoises initiées par nos associations auxquelles nous adressons nos vifs remerciements pour leur implication à la vie et à l'animation communales.

Avec l'équipe municipale, avec chacune et chacun de vous, ensemble agissons pour un Persac vert, un Persac accueillant, un Persac partageur.

Régis SIROT

Voilà plus de 20 ans que les « **Taxis PAPIN** » vous accompagnent dans vos déplacements. Après un million de kms parcourus, de jour comme de nuit, Agnès a décidé de prendre de longues vacances. Ses journées resteront toutefois occupées de temps à autre par ses activités au sein des associations Persacoises, notamment à la Maison Pour Tous dans laquelle elle s'investit depuis longtemps.

Son activité est reprise dès le 1^{er} juillet par Mathieu FILLAUD, petit-fils de Persacois, demeurant à Mazerolles. Ce dernier reste entièrement dévoué aux Persacois sans rien changer à leurs habitudes. Il sera joignable au 06 72 52 42 70.

Au nom des Persacois, nous remercions Agnès de la qualité de service apportée et lui souhaitons une bonne retraite.



Installé comme kinésithérapeute à Persac depuis le 1^{er} août 2012, Monsieur **Guy DEGREEF** va prendre sa retraite au 1^{er} juillet 2016. Il est à la recherche d'un successeur. Guy, rare kinésithérapeute dans le secteur, serait désolé de devoir fermer la porte à tous ses patients qui lui font confiance et auxquels il a apporté du réconfort.

La commune le remercie de ses bons et loyaux services, et de l'attractivité qu'il a pu lui apporter.

«Tous acteurs»

Le conseil municipal réfléchit sur deux projets notamment : l'un concerne la réhabilitation de l'espace commercial propriété de la commune situé en face de la Mairie (ancien établissement Vauzelle), l'autre concerne l'aménagement des places (Place de la Mairie et Place de la Résistance).

Un projet d'espace multimédia Inter-Âges, lieu de rencontre et d'échange est à l'étude à l'emplacement de l'espace commercial Vauzelle.

Toutes les options sont ouvertes concernant l'aménagement des places.

Nous vous invitons à faire connaître vos réflexions, vos suggestions et idées qui pourraient enrichir la réflexion des commissions.

Tous les moyens de communications sont utilisables : par courrier postal adressé à la mairie "mention projet" ou par mail "persacom86@gmail.com".

En vous remerciant par avance de votre implication dans l'amélioration du cadre de vie de notre commune.

L'actualité illustrée ...

TOUS ARTISTES - Des jeunes talents du RERVG à découvrir

Au château de la Mothe, le réseau des écoles rurales Vienne-Gartempe a installé une exposition le 26 mars. Sept écoles (Persac, Gouëx, La Puye, Saulgé, Sillars, Millac et Vicq) ont organisé des ateliers de création artistique qui ont impliqué 300 enfants. Sur les murs, les grilles, les tables, on découvre des peintures, des installations, des collages, des sculptures, des objets insolites, de la céramique, du papier, ... Les enfants et leurs enseignants ont manifestement exploré techniques et matières.

« **Tous artistes** », la réalité est conforme au titre de l'exposition. Les visiteurs échangent leur point de vue « je suis époustouflée par l'imagination de ces enfants ! », « et moi par la richesse des références aux grands artistes » En effet Picasso, Niki de Saint-Phalle et autres grands maîtres ont inspiré les jeunes créateurs. « Ce qui m'a le plus frappée, c'est la série des autoportraits. Ils sont expressifs et nous accompagnent pendant toute la visite. » Pour cette série-là, les enfants de La Puye ont profité du concours de Cléo, artiste peintre de Saint-Savin.

Poursuivant la visite, on détaille les réalisations des enfants. A Saulgé, ils ont pris des photos façon Doisneau: ils ont un œil ces petits. Persac a choisi la céramique pour sa collection « Avoir la tête dans les arbres ». A La Puye, une frise de 34 pierres sculptées rappelle le fameux sculpteur qui a longtemps résidé dans la commune. Il doit être fier d'avoir donné le goût de la pierre à ces jeunes pousses. Gouëx a opté pour le modelage d'argile: 31 êtres imaginaires offrent leur face sans bouche ou sans yeux, leur corps fantastique. Certains sourient, d'autres ont peur, sont étonnés. A l'école maternelle, l'institutrice donne des détails sur le travail mené avec sa classe: « Chaque classe a suivi son propre itinéraire, tant technique que pour l'artiste d'inspiration. Moi, j'ai proposé aux enfants Yayoi Kusama, une plasticienne japonaise. Après avoir découvert son œuvre, ils ont adopté l'idée des citrouilles mouchetées ». L'exposition est itinérante dans l'ensemble des écoles du RERVG. Elle sera visible la deuxième quinzaine de juin à Quéaux. *Source : La Nouvelle République En page de garde : pensées émues pour cette dernière « Photo de Classe » de Millac avant la fermeture de l'école à la prochaine rentrée ...*



Carnaval du RERVG

Environ 300 enfants accompagnés de leurs enseignants et parents des écoles de Saulgé, Sillars, Vicq-sur-Gartempe, Persac, Millac et La Puye composant le Réseau des écoles rurales Vienne et Gartempe ont fêté le Carnaval ensemble en mars dernier.

Ils se sont retrouvés dès le matin à l'école de Sillars pour préparer maquillages et déguisements autour d'un petit goûter. Le défilé a eu lieu à 11h, les enfants ont suivi un immense clown fabriqué par l'association des parents d'élèves de Sillars. Cette rencontre sur le thème « tous artistes », fait suite à une exposition itinérante sur ce même thème faite par tous les enfants des écoles et dont le vernissage a eu lieu à Persac. En fin de matinée, le feu a été mis au bonhomme carnaval pour brûler tous les maux de la terre. L'après-midi, les enfants ont profité d'un « bal costumé ».



Le 22 septembre 1995 se créait l'association «Réseau des Écoles Rurales Vienne et Gartempe»

Le RERVG regroupe aujourd'hui les écoles, parents et municipalités des communes de Gouëx, La Puye, Millac, Persac, Quéaux, Saulgé, Sillars et Vicq.

Pourquoi le RERVG ?

- Pour une ouverture sur le monde
- Pour faciliter les sorties culturelles
- Pour financer l'équipement pédagogique des classes
- Pour organiser des rencontres sportives
- Pour favoriser les correspondances
- Pour mener des projets artistiques avec des professionnels
- Pour animer les rues du village lors du carnaval
- Pour dynamiser la vie locale
- **Pour entretenir la coopération et favoriser l'entraide et la solidarité**



Ecole : effectif en hausse

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Gouëx-Quéaux-Persac enregistre sans cesse de nouvelles inscriptions. Ce serait donc plus de 130 élèves inscrits à la rentrée prochaine (sans compter les moins de 3 ans) pour seulement 5 classes.

L'arrivée de nouvelles familles, l'accueil de qualité du RPI, le dynamisme des équipes pédagogiques et communales, un ensemble de services proposés à titre gracieux pour les familles (transport scolaire, garderie, activités périscolaires de qualité et variées) expliquent ce renversement de situation. Rappelons qu'en 2014, il était question de fermer une classe.

Aujourd'hui, parents et élus souhaitent défendre la qualité de l'enseignement en zone rurale, en demandant à l'inspecteur d'académie que soit ouverte une 6^{ème} classe. Celle-ci serait alors située à Quéaux. Verdict définitif attendu en septembre.



Le retour en bus

Ecole de Persac

Les classes de retour du « Nombriil du Monde » à Pougne-Hérissou (79), pays des contes et des légendes ... Mais ceci est une autre histoire que vous découvrirez dans le journal du RERVG !





Circuit de découverte des ateliers d'artistes



Attention, village de Schtroumpfs ? Touche pas à mon pot' (de peinture !)

En fait, il s'agissait bien d'exposer le plus beau, les 14, 15 et 16 mai dernier et cette main bleue indiquait à quels

endroits le trouver sur un parcours reliant Moussac, Quéaux et Persac.

Les artistes, professionnels ou amateurs, vous ont reçus dans leur atelier, ou encore dans d'autres lieux publics tels que l'atelier Moreau à Quéaux ou la base de canoë-kayak de Moussac.

Pour cette deuxième édition du circuit de découverte des ateliers d'artistes à l'initiative de Pierre SURAULT et avec l'aide de la commune de Quéaux, des Persacois ont été mis à l'honneur :

Hélène Hita Bravo (modelage créatif, sculpture en argile), Philippe Métivier (sculpteur sur métal), Elisabeth Betoux (reliure et restauration de livres anciens), René Bouzier (photos), Rémy Pasquet (sculptures sur cuivre), Franck Doreau (feronnerie d'art), Michèle Laurent (interprétation de textes), Daniel Perissat (violon) et Gilles Thomas (peintures).

Egalement de beaux moments de partage, d'écoute, de pause pour prêter l'oreille au récital d'un violoniste, d'une conteuse ou d'une chanteuse, ... Des temps riches en émotions.



«Les vendanges, une pratique traditionnelle»

Parmi les plaisirs ruraux, les vendanges représentent une activité traditionnelle particulière de nos campagnes. C'est toujours un événement attendu qui a lieu en septembre. C'est un moment convivial, d'échange et de partage dans les rangs de vignes, plantés parfois par le père ou le grand père du propriétaire.

Le dos courbé, les vendangeurs coupent les grappes de raisin encore humides de rosée du matin et les déposent dans des "baquets" maintenant en plastique. D'autres vident ces récipients dans un "égrenoir" qui écrase les grappes ; le moût ainsi obtenu est recueilli dans des "bails" qui seront transportés et déversés dans de grandes cuves en bois.

Une partie du jus de raisin sera consommée directement ou utilisée pour la composition du "pineau". L'autre partie, restée dans la cuve avec le moût, fermentera en quelques jours, première étape de la vinification.

Cette belle tradition est encore entretenue à ce jour par nos anciens et parfois par les plus jeunes.



Lundi de pentecôte, les Aînés Ruraux réveillent la traditionnelle randonnée :

Ce sont près de 60 randonneurs qui se sont donnés rendez-vous en cette belle journée pour parcourir, au choix, 8 ou 12 km avant de clore la matinée par le pot de l'amitié. Délaissée depuis que le lundi de pentecôte n'est plus un jour férié pour tous, cette randonnée aura réveillé de bons souvenirs pour bon nombre de Persacois. Gageons que nous serons plus nombreux encore à participer l'année prochaine.

N'oubliez pas la randonnée hebdomadaire organisée par les aînés chaque mardi, avec un départ de la maison des associations à 9 h l'été (trêve estivale du 11 juillet au 5 septembre) et à 14h dès l'automne revenu.



«Voisinage citoyen»

RÉGLEMENTATION RELATIVE AU BRUIT

Les bruits ou tapages nocturnes de nature à troubler le repos des habitants sont interdits de 22h à 7h du matin.

C'est votre anniversaire, vous déménagez, vous allez faire du bruit ...Pensez à prévenir vos voisins.

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toute mesure à préserver la tranquillité du voisinage.

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée. Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ...

ne sont autorisés que du : **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

**Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007*

Rappel du Persacois 2012



Si par sa durée, sa répétition, son intensité vous êtes gênés par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable :

- Ne répondez pas au bruit par le bruit, envenimer la situation ne sert à rien.
- Contactez le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.
- Invitez-le à venir se rendre compte, par lui-même, des troubles qu'il cause.

Les Persacois à l'honneur

L'asinerie de Persac, et non l'ânerie de Persac (à l'instar de la bêtise de Cambrais, nous lui souhaitons autant de succès) est un élevage d'ânes communs géré par Emile CHARRIER au lieu dit « Peu Sec ».

La production de lait est destinée à la fabrique de savons artisanaux bios.

Les ânes :

Ils sont au nombre de 14.

Il y a 6 ânesses laitières, 3 ânon de l'année 2014, 3 ânon de l'année 2015, un ânon de 4 semaines et le baudet, Toto.

Ce sont des ânes gris «Croix de St André», sauf le dernier, Don Brioche, qui est une ânesse du Poitou.

Ils disposent d'une surface d'environ 14 hectares de prairie naturelle permanente.

La savonnerie :

Le procédé utilisé est la saponification à froid, technique ancestrale et artisanale. Les savons sont fabriqués uniquement avec des huiles végétales bio et jusqu'à 45% de lait d'ânesse frais. Les huiles essentielles parfument les savons, et les argiles naturelles donnent la couleur. Un large choix vous est proposé en vente directe, sur les marchés, en boutique ou encore en pharmacie à Persac.

Détails et tarifs sur le site :

<http://asineriedepersacjimdo.com/>



Environnement et cadre de vie

« Pour un village beau et propre »

Lutte contre les décharges sauvages

Décharge sauvage : “ abandon ou dépôt de déchets contraire à la législation et à la réglementation en vigueur”

Tout dépôt d'ordures ou de déchets de quelque nature et de quelque dimension en un lieu où il ne devrait pas être.

Qu'est ce qu'un déchet :

Toute substance ou tout objet... dont le détenteur se défait ou dont il a l'obligation de se défaire (article L 54111 du code de l'environnement)

Pourquoi s'en préoccuper ? Déchets = Dangers

Les nuisances d'un dépôt sauvage de déchets sont multiples. En premier lieu on pense à l'aspect visuel mais les nuisances dépendent de la nature même des déchets. Malheureusement les plus graves sont souvent les moins visibles :

- Pollution des zones humides, des nappes phréatiques
- Pollution chimique des sols à long terme
- Impact sur la faune évoluant dans le milieu
- Impact sur la santé : les déchets sont nombreux et variés : piles et accumulateurs, résidus de peintures et solvants, huiles de vidange, résidus de produits phytosanitaires.

Ce que nous comptons faire dans notre commune :

- Sensibiliser et informer sur la réglementation et les obligations de chacun
- Par des articles sur les supports d'information de la commune (gazette, bulletin, site Web)
- Par des campagnes de ramassage d'encombrants organisées et financées par la commune.
- Par des mobilisations collectives de propreté (randonnées de nettoyage des déchets abandonnés)
- Contacter les “détenteurs” de déchets pour leur rappeler les obligations du code de l'environnement
- A l'issue des démarches amiables, le maire, de son initiative ou parce qu'il a été saisi par un tiers a la possibilité d'enclencher une procédure administrative pour faire respecter ces obligations. (Mise en œuvre de l'article L.5413 du code de l'environnement).

« Espaces verts et fleurissement »

La protection des haies

Avec l'apparition récente de l'agriculture intensive, les haies disparaissent rapidement de nos campagnes. Les paysages s'en trouvent profondément modifiés

Photos : Avant et après

Pourquoi maintenir les haies :

Les haies ont été créées par l'homme et entretenues durant des siècles pour leur utilité. Elles avaient pour but la délimitation des parcelles

agricoles, servaient de clôtures au bétail, et fournissaient une production non négligeable de fruits et de baies de toute nature. Parallèlement elles devinrent de véritable biotopes, extrêmement attractifs pour notre faune sauvage.

Les haies réduisent l'érosion éolienne en freinant considérablement la vitesse du vent. Elles fixent durablement les sols (talus et berges) et contribuent à la propreté de l'eau par l'épuration des nitrates.

Les haies limitent le ruissellement des eaux et les inondations.

Elles apportent à la faune sauvage à la fois des sites de nidifications des ressources alimentaires et font office de protection et de refuge contre la prédation et les intempéries

Elles constituent des ressources alimentaires de choix pour les insectes pollinisateurs.

Les mesures de sauvegarde de ce patrimoine végétal

- La sensibilisation des propriétaires agricoles pour préserver les haies sur leurs parcelles
- La sensibilisation des acteurs publics du taillage des haies pour le respect des clôtures et préserver la partie des haies située sur le domaine public.
 - L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et des espaces boisés classés
 - L'identification des sites à préserver et la soumission par délibération du conseil municipal à l'obligation déclarative pour tous travaux intéressant ces sites. (Nouvel article L 11116 du code de l'urbanisme)
- Le respect des “Bonnes Conditions AgroEnvironnementales” de la PAC



POINTS DE COLLECTES

Les containers sont réservés aux usagers alentour et exclusivement dédiés aux sacs d'ordures ménagères et aux sacs des recyclables fermés. Les aires de containers ne sont pas des déchetteries et aucun autre dépôt que ceux mentionnés ci-dessus n'y est admis.

Le dépôt en déchetterie est gratuit pour les particuliers.

Les contrevenants s'exposent à des plaintes déposées par la mairie - (arrêté du Maire N° 2015-22). Les amendes encourues allant jusqu'à 1.500,00 € (voire 3.000,00 € si récidive) – Article 131-13 du Code Pénal.

L'arrêté et le règlement de collecte des déchets sont consultables en mairie.

Afin d'éviter l'éparpillement des ordures provoqué par le vent et pour un effet plus esthétique, le conseil municipal a décidé de réaliser un entourage en brande, pour chaque point de collecte d'ordures ménagères.

Route du Breuil : Les containers anciennement à l'atelier de menuiserie ont été déplacés de 500 m au niveau du carrefour « Route du breuil / Chemin de Chaveigne ». Les habitants du centre bourg, desservis à leur porte, n'ont pas l'usufruit des containers.

Programme culturel du Château de la Mothe 2016

Du 15 juillet au 15 août

exposition d'été, sur le thème de l'eau :

Vendredi 15 juillet

14h 30 Ouverture de l'Exposition sur l'EAU

Samedi 16 juillet

Marché des potiers l'après-midi et à 17h, vernissage de l'exposition

Dimanche 17 juillet

Marché des potiers, toute la journée et ouverture de l'expo l'après-midi

Lundi 15 août

Fermeture de l'Expo

Dimanche 25 septembre

Salon du livre

CONFÉRENCES

Dimanche 12 juin

(3€) Comment les trois rivières ont façonné le paysage de Persac
Conférence de Mr Baillargeat de Breux Responsable à l'Oméga pour le bassins Vienne Gartempe



Dimanche 19 juin

16h (3€)
Les moulins à eau de Persac
Par Jean Claude Petit



Samedi 2 juillet

15h30 (3€ mini)
Les Marins de Persac
Conférence de Michèle Laurent



lesamisdelamothe.wordpress.com
Tél : Mr Roland Clavaud
05 49 48 47 25 / 06 85 28 23 05

Fête des associations Persacoises

Le dimanche 19 juin

durant la journée du petit patrimoine

Brocante : installation à partir de 7h30, 2 € le m

Animations, expositions et démonstrations diverses

toute la journée (danse country, modelage, tir, ...)

par l'ensemble des associations Persacoises

Balade Vienne Nature, rendez vous place de la mairie à

10h Gratuit. Rens. et inscription, 05 49 88 99 04.

Conférence « les moulins de Persac » à 16h

Frites - buvette - sandwiches

Calendrier événementiel des associations de juin à décembre

- Dimanche 12 juin : **balade des 3 vallées** (toutes disciplines) 4km, 8 km, 12 km ou 20 km, départ à 9h de l'étang de Persac. Pique-nique partageable à l'étang vers midi. Participation 3 €. Organisée par Eveil des Sens.
- Samedi 18 juin : **belote des Aînés Ruraux**
- Dimanche 19 juin : **journée des associations, brocante**
- Vendredi 24 juin : **spectacle de danse** organisé par les Compagnons de la Blourde
- Samedi 25 juin : **fête des écoles**
- Samedi 2 juillet : **belote FNACA**
- Samedi 9 juillet : **Persac en fête**. Feu d'artifice
- Samedi 16 juillet : **Méchoui ASP**
- Samedi 13 août : **Méchoui ACCA**
- Samedi 24 septembre : **belote Aînés Ruraux**
- Samedi 8 octobre : **Moules frites** Compagnons de la Blourde
- Samedi et dimanche 15 et 16 octobre : **fête du pain**
- Samedi 5 novembre : **choucroute ACCA**
- Samedi 26 novembre : **LOTO Clé de sol**
- Dimanche 4 décembre : **Portes ouvertes MPT**
- Dimanche 11 décembre : **Repas des Aînés**



le 9 juillet Persac en fête!

Programme :

9 h : randonnée (départ place de l'église)
12 h : déjeuner sur l'herbe dans le parc du château - apportez votre pique-nique

14 h à 18h30 : Activités ludiques pour adultes et enfants sur les 2 places et à la salle des fêtes

16 h à 18h30 : balade historique dans le bourg «Persac fin XIX^{ème}»

19 h : apéritif offert pas la commune

19h30 : Le Couscous de Momo (13€, sur inscription préalable auprès des associations et des commerces de Persac)

22h : descente aux flambeaux vers l'étang

22h30 feu d'artifice

23h : bal

Animation musicale à partir de 19h

par la compagnie Chap'de lune



REPRÉSENTATIONS À LA SALLE DES FÊTES DE PERSAC

«**Persac'Omic's**» la troupe de la Maison Pour Tous

Les Mini's Persac'Omic's

> Samedi 11 Juin à 20h30 et Dimanche 12 Juin à 17h

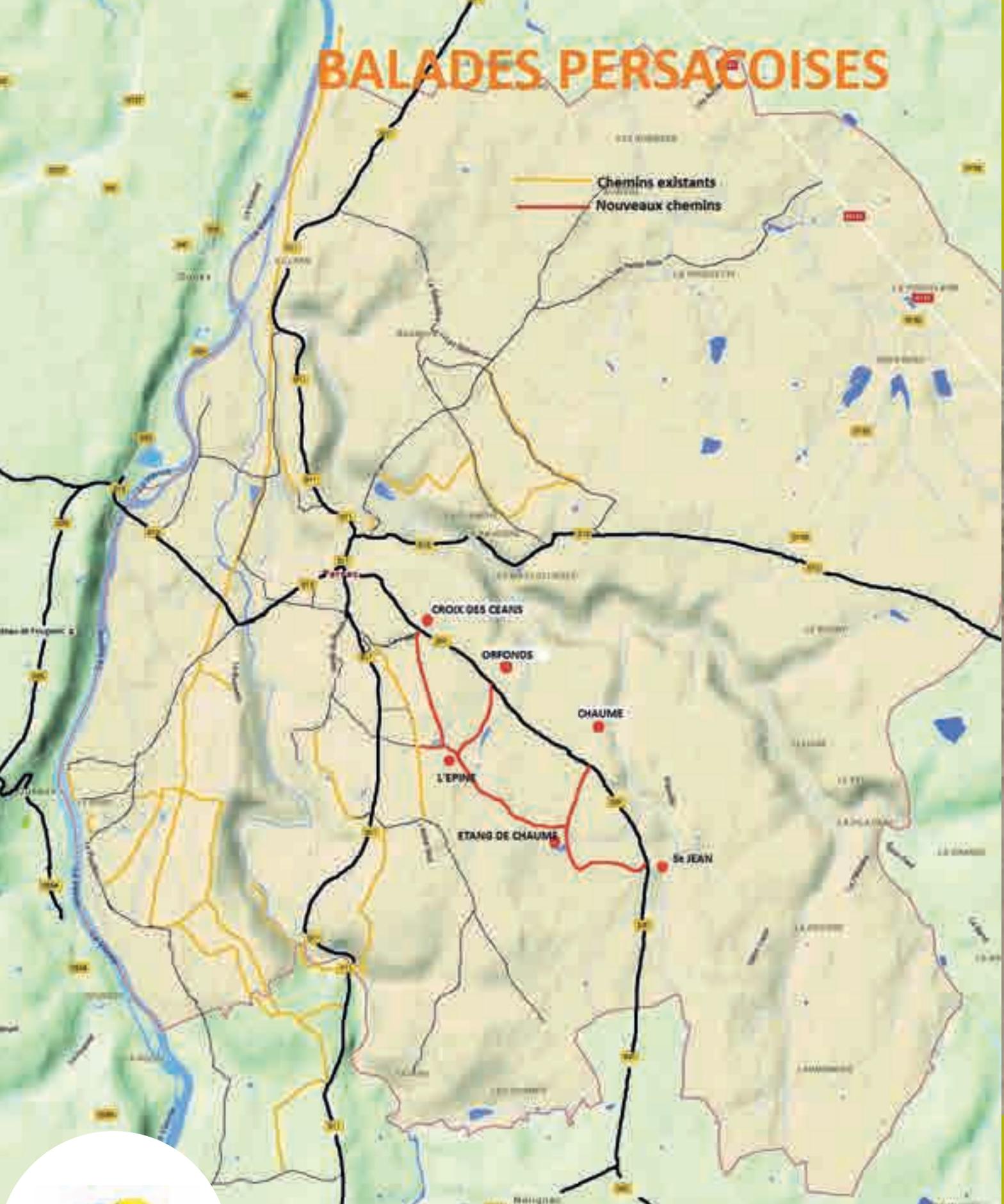
Les «Persac'Omic's»

> Samedi 18 Juin à 20h30

> Samedi 24 Septembre à 20h30

> Dimanche 25 septembre à 15h

BALADES PERSACOISES



MAIRIE DE PERSAC

3 Grand'rue

86 320 Persac

Tél. 05 49 48 47 15 Fax 05 49 48 44 93

de 9 h à 12 h 15 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h le samedi

Retrouvez toutes les infos, les actualités et l'agenda événementiel
sur le site de Persac " www.persac.fr "

